Toiles@penser

Cahiers d'Éducation permanente de

La Pensée et les Hommes

La violence conjugale, un problème non résolu

Libres propos de Mahfoudh Romdhani
et de Mony Elakïm

Dossier n° 026

La Pensée et les Hommes

Émissions de philosophie et de morale laïque
pour la radio et la télévision – Publications

Fondateurs (1954)
Robert Hamaide, Georges Van Hout

Comité exécutif
Henri Charpentier, Chemsi Cheref-Khan, André Dejaegere,
Anne-Marie Geritzen, Michèle Mignon, Jacques Ch. Lemaire,
Fernand Letist, Fatoumata Sidibé

Rubriques
Publications – Radio –
Colloques – Ateliers philosophiques

Publications
Nathalie Deneumoustier
02 650 35 90 – revues@lapenseeetleshommes.be

Secrétariat
Myriam Goosse
02 640 15 20 – secretariat@lapenseeetleshommes.be

Médias
Fabienne Vermeylen
media@lapenseeetleshommes.be

Adresse centrale
Avenue Victoria, 5 – 1000 Bruxelles
http://www.lapenseeetleshommes.be

La Pensée et les Hommes

Association reconnue d'Éducation permanente par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Connaissez-vous nos publications ?

Nous publions annuellement trois dossiers thématiques et un numéro « Varia ».

Dans sa nouvelle conception, notre revue paraît annuellement sous la forme de trois livres brochés qui comptent chacun environ cent pages et regroupent le point de vue d'une dizaine de spécialistes du sujet traité.

Chaque volume ambitionne de faire le point sur une question relative à la philosophie et à la morale de notre temps ou de traiter en profondeur un sujet qui intéresse les défenseurs des idéaux laïques.

Comment s'abonner à nos publications ?

En effectuant un versement au profit du compte :
Iban : Be46 0000 0476 6336
de *La Pensée et les Hommes* Asbl

Le prix de l'abonnement annuel s'élève à 40 € (pour trois volumes thématiques et un numéro de « Francs-Parlers ») ou plus pour un abonnement de soutien. Si votre domicile implique un envoi par voie aérienne, majorez s'il vous plaît votre versement de 10 €.

Pour en savoir plus, visitez notre site Internet

http://lapenseeetleshommes.be

Les numéros relatifs à l'abonnement pour l'année 2020 seront consacrés aux thèmes suivants (sous réserve) :

n° 116 – *Les cultes à mystères*
n° 117 – *Migration, une approche humaniste*
n° 118 – *Homo Faber et l'avenir du travail*
n° 119 – *Critique(s) du réalisme*

La violence conjugale, un problème non résolu

Libres propos de Mahfoudh Romdhani[1] et de Mony Elakïm

La loi belge définit les violences conjugales entre conjoints :

« Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes, de l'un des partenaires ou ex-partenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre. Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle. Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale.

Il apparaît que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes. Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans notre société. »

Peut-on définir la violence conjugale ?

Le psychothérapeute ne se pose pas la question de la même manière qu'un juriste peut se la poser : il y a déjà une différence d'appréciation. Il va essayer de comprendre les enjeux, ce qui ne veut pas dire qu'il accepte la violence, qu'elle soit physique ou autre. Il existe des règles très claires sur ce qu'est le « respect », non seulement à l'encontre du conjoint, mais également à l'encontre de l'enfant.

Le psychothérapeute répondra à la question de « quand commence la violence » : c'est dès que la femme, l'homme ou l'enfant sent qu'il y a violence. Ce « quand » est très complexe, parce qu'il peut arriver, par exemple, que le conjoint se comporte de manière qu'il estime légitime

[1] Mafoudh Romdhani, *Ta gueule, mon amour*, Seneffe, Memogrames, 2009.

et que l'autre conjoint y perçoive de la violence. Ceci ouvre un aspect ou la violence va surgir quand, par exemple, le comportement de la femme va créer, chez le mari, une sorte de déclenchement de quelque chose de dormant. Il va se sentir attaquer alors qu'elle n'attaque pas et il va réagir en tant qu'« agressé » contre quelqu'un qui se retrouve victime.

On peut ranger le harcèlement moral ou le harcèlement psychologique qui peut exister entre époux, entre conjoint, comme un fait de violence, avec, toutefois, un élément intéressant. Sur cent femmes qui vivent la violence avec leur mari, il n'y en a que dix à treize pour cent qui vont se plaindre. Et lorsque les femmes vivent un harcèlement moral au travail, il y en aura trente pour cent qui se plaindront. Cela démontre que beaucoup de femmes ne protégeront pas leur patron, mais qu'elles protègent leur mari.

La violence conjugale est-elle répandue ?

Il est très difficile d'obtenir des chiffres exacts de cas de violences conjugales. Les seuls chiffres exacts que l'on connaît sont ceux des féminicides : de janvier à novembre 2020, dix-sept femmes ont été tuées parce qu'elles étaient des femmes ; en 2019, elles étaient vingt-quatre, soit deux femmes par mois. En Wallonie, par exemple, quinze mille plaintes pour violences conjugales ont été déposées en 2016, cela fait quarante plaintes par jours. La moitié de ces plaintes concernaient des violences physiques.

En Wallonie toujours, mille plaintes pour viol sont déposées chaque année. Autrement dit, cela fait trois plaintes par jour. Et quand on sait que seule une femme sur six ose s'adresser à la police, on arrive donc à dix-huit viols par jour, soit plus de six mille par an. Il faut aussi savoir qu'une fois sur deux cela concerne une mineure.

À Bruxelles, en 2016, il y a eu deux mille trois cents plaintes pour violences conjugales, plus de cinq cents plaintes pour violences sexuelles, dont quarante-cinq pour des viols collectifs.

C'est énorme et c'est incroyable !

En France, où les chiffres sont plus précis, on sait qu'en 2004, il y a eu 36 231 cas de violence conjugale qui ont débouché sur une plainte. En 2007, il s'agissait de 47 573 cas de violence conjugale qui ont débouché sur une plainte. Cela veut dire qu'il y a eu seize pour cent d'augmentation en trois ans. En 2008, il y a eu 158 femmes tuées par leur conjoint, autrement dit 158 assassinats.

La violence est en augmentation. Malgré toutes les mesures prises, il reste beaucoup à faire.

Les chiffres donnés sont les chiffres des plaintes, c'est-à-dire que ce sont des personnes qui vont au commissariat porter plainte avec, par la suite, une action du parquet pour poursuivre et condamner le conjoint. Ce qui veut dire qu'il y a beaucoup d'autres faits de violence conjugale qui ne font pas l'objet de plainte et qui sont silencieux.

Grâce aux luttes menées par les femmes, grâce aux femmes qui ont frappé à la porte du politique, grâce aux femmes qui se sont battues, de plus en plus de femmes, aujourd'hui, osent aller porter plainte. Et, malheureusement, on voit que, fréquemment, elles ne vont pas jusqu'au bout parce que le mari s'excuse, parce que le mari promet de ne pas recommencer…

On peut aussi s'interroger sur les raisons qui font qu'une femme va accepter de vivre avec un mari violent. Pourquoi là où une autre personne ne resterait pas, elle, elle reste ? Il y a une multitude de raisons psychologiques, mais il faut surtout insister sur le fait que la personne qui subit des violences n'est pas coresponsable. Elle est simplement prise dans un contexte qui l'emprisonne où elle n'arrive pas à se libérer suffisamment pour pouvoir se protéger, pour pouvoir se défendre. Il faut que ce soit clair : celui qui donne les coups est toujours celui qui est responsable.

Il faut faire un travail multiple pour changer les choses. Il faut faire un travail d'éducation pour que les hommes apprennent à voir les femmes autrement. Mais le travail doit se faire dès les classes de maternelles et de primaires, afin que les garçons et les filles se respectent : il ne faut plus attribuer de jeux différents selon le genre, il ne faut plus différencier les genres.

Il faut aussi faire un travail psychologique, car qu'est-ce qui fait qu'un homme ou une femme peut se sentir déborder à un point tel qu'il/elle n'arrive plus à se retenir ?

Depuis les années 1970, les mouvements féministes veulent que la violence conjugale passe d'un environnement caché, dont, même dans le privé, on ne parle pas, à une cause d'intérêt public. Aujourd'hui, grâce à ces nombreux combats, les violences conjugales sont devenues un acte sanctionné par la justice.

De nos jours, on reconnaît les actes d'antisémitisme et de racisme. Il est primordial d'arriver au même résultat en ce qui concerne les violences conjugales : il faut qu'elles soient reconnues et punissables.

Généralement, c'est le mari qui bat la femme, mais il arrive que ce soit la femme qui batte le mari. Ce n'est pas une situation fréquente, mais elle est relativement importante. C'est fréquemment l'homme qui dispose de la force physique, c'est l'homme qui a le pouvoir financier, c'est l'homme qui contrôle la situation d'une manière telle, que la femme se retrouve en partie otage dans la relation.

En France, tous les deux jours et demi, une femme meurt à cause des coups qu'elle a reçus de son conjoint. On est face à une situation dramatique.

Parmi les plaintes pour violence conjugale, il y a environ six pour cent de cas chez les cadres d'entreprise, un peu plus chez les employés, mais moins de six pour cent chez les ouvriers et ces indications remontent en flèche quand il s'agit de personnes sans emploi. On constate donc que ce ne sont pas seules les classes populaires qui augmentent le nombre de cas de violence conjugale, mais que c'est également le cas parmi les « cols-cravates ».

Et les hommes ?

Même, si les femmes restent, de loin, les premières victimes de violences conjugales, le cas des hommes battus ou maltraités est plus courant qu'on pourrait le croire.

En France, en 2012 et 2013, 149 000 hommes ont été victimes de violences au sein de leur couple. Sur la même période, les femmes étaient toutefois bien plus nombreuses (398 000) à se déclarer victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur conjoint ou de leur ex-conjoint. Un calcul rapide des victimes de violences conjugales montre que les hommes représentent donc vingt-sept pour cent des cas de violence conjugale et dix-sept pour cent des cas mortels.

Nos Toiles@penser 2019

disponibles sur demande et sur notre site https://www.lapenseeetleshommes.be

Franc-maçonnerie

Bandes dessinées et la franc-maçonnerie
Les images antimaçonniques
La « der des ders » ? Des tranchées d'hier aux tranchées d'aujourd'hui
«Les gilets jaunes», réflexion psychologique et maçonnique

Réflexion à propos de l'islam

À propos du « féminisme musulman » : utopie, oxymore ou réalité ?
Pourquoi ne parle-t-on jamais du « judéo-islam » et des « judéo-musulmans » au même titre que les « judéo-chrétiens » ?

Obsolescence programmée : pratique et lutte

Les différents types d'obsolescences
Acteurs ou complices ?
Citoyens d'abord
Les citoyens interrogent

Le nucléaire

Fin du nucléaire belge en 2025
Le nucléaire : un dilemme ?
Les énergies fossiles, une fausse solution
Le nucléaire, plus fiable qu'il n'y paraît ?
Le nucléaire, une utopie ?

Comprendre aujourd'hui au travers des miroirs culturels

L'écrivain soviétique de la dissidence : Alexandre Soljenitsyne
L'écrivain russe de l'exil
Dante et Ulysse
Dante et les grands hommes de l'Antiquité gréco-romaine
Sacralité de la langue
La liance et les liances. Du biologique au philosophique

Le travail : notion, valeur, œuvres
Homme féministe : mauvais genre ?
Une Europe plus laïque ?
Plaidoyer pour un pragmatisme vigilant
Un viol à l'école communale
Le naufrage de la raison
Ouvertures
Carcans
Quand l'impensé ou l'impensable se révèlent
La véritable histoire de l'Europe occidentale

Retrouvez la liste complète de nos *Toiles@penser* sur notre site internet à l'adresse www.lapenseeetleshommes.be, sous l'onglet Toiles.

Vous pouvez également obtenir la liste de nos *Toiles@penser* ou une de nos *Toiles@penser* en version papier sur simple demande au 02 640 15 20 ou par mail à secretariat@lapenseeetleshommes.be.

Vous souhaitez être tenu(e) au courant de nos publications, de nos émissions radiophoniques et de nos activités ?

Rien de plus simple,
consultez notre site internet
http://www.lapenséeeetleshommes.be

ou

renseignez-nous votre adresse de courriel
et nous vous enverrons nos programmes détaillés

La Pensée et les Hommes Asbl

Avenue Victoria 5 – 1000 Bruxelles
Tél. 02 640 15 20 – 02 650 35 90
secretariat@lapenseeetleshommes.Be
revues@lapenseeetleshommes.be
media@lapenseeetleshommes.be

Visitez notre site
www.lapenseeetleshommes.be

Association reconnue d'éducation permanente
par la Fédération Wallonie-Bruxelles